

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 15 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mars, à dix heures trente minutes, les membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis, sur convocation du Président, dans les locaux du Lycée Montaigne de Paris, 17 rue Auguste Comte - 75006 Paris.

Après avoir accueilli les participants à cette assemblée générale ordinaire, le Président Didier SEMINET ouvre la séance à dix heures et quarante minutes et rappelle que l'assemblée est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constat du quorum,
2. Allocution d'ouverture du Président,
3. Ratification des procès-verbaux des assemblées générales précédentes :
 - Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2024,
 - Assemblée générale électorale du 23 novembre 2024,
4. Présentation des rapports d'activité :
 - Rapport moral,
 - Rapport financier,
 - Rapport de la direction technique nationale,
5. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes et approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées,
6. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, affectation du résultat et quitus,
7. Fixation du montant des cotisations et droits divers 2026,
8. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2025,
9. Modification du règlement intérieur et du règlement financier, le cas échéant,
10. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses,
11. Allocution de clôture du Président.

I. Constat du quorum

Le décompte des voix dont dispose théoriquement l'assemblée fait ressortir un total de 178 clubs représentant 816 voix acquises.

35 clubs représentant 181 voix étant présents ou représentés lors de cette assemblée et pouvant prétendre prendre part au scrutin, il est constaté que les conditions de quorum ne sont pas remplies et qu'en conséquence l'assemblée ne peut pas valablement délibérer.

Le Président SEMINET déclare alors que, conformément à la décision du Comité directeur lors de sa réunion du 25 février 2025, une seconde assemblée générale est convoquée le samedi 29 mars 2025 à dix heures trente, au siège de la Fédération française de Volley, 4 rue des Sarrazins – 94600 Créteil, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire général.

Didier SEMINET
Président



Damien GUIONIE
Secrétaire général

